



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

SC-27

Applications indépendantes des plateformes

Juill. 2026



Sécurité des communications et des systèmes

System and Communications Protection

SC-27 – Applications indépendantes des plateformes (--E)

Énoncés :

Inclure dans les systèmes organisationnels les applications qui sont indépendantes des plateformes suivantes : [\[Affectation : applications définies par l'organisation qui sont indépendantes des plateformes\]](#).

Responsable : Aucun

Discussion :

Les plateformes sont des combinaisons du matériel, des micrologiciels et de composants logiciels utilisés pour exécuter les logiciels d'application. Les plateformes comprennent les systèmes d'exploitation, les architectures d'ordinateur sous-jacentes, ou les deux. Les applications indépendantes des plateformes peuvent s'exécuter sur diverses plateformes. De telles applications favorisent la portabilité et la reconstitution sur des plateformes différentes, augmentant ainsi la disponibilité des fonctions essentielles au sein des organisations, lorsque des attaques sont lancées contre des systèmes s'exécutant sur des systèmes d'exploitation particuliers.